

POST DE MISE AU POINT POUR LE "*team pidf*", là aussi suite à LA CONDAMNATION DE "*cette*" FFVL devant le Tribunal Administratif de Paris...

2/11/14

Laurent,

Je pense avoir déjà été assez clair avec toi quand à l'époque tu avais jugé opportun de me lourder de cette liste de diffé "*teampidf*", suite à la suspension **en toute irrégularité** de ma licence *feufeuveuleu* par ces quelques *Pieds Nickelés fédéraux* programmés en mode « *petit képi de pacotille* ».

Mais compte tenu de **la toute récente condamnation de *cette* ffvl près le Tribunal Administratif de Paname**, je suis évidemment en droit de développer un peu sur certains terrains collatéraux [ndlr - « *team* »... rien que ce nom m'amuse, désormais !]. Sachant que tout le monde savait déjà de quoi il retournait concrètement depuis 2009, et ce sans devoir attendre le récent résultat des courses « T.A » [pour qui voulait savoir au lieu de se mettre benoîtement de la m... dans les yeux].

Ces petites Yahoo-manoeuvres d'éviction collatérale à l'échelon *pidf*, donc, pour moi c'était :

- au mieux *stérile* et *mesquin*, au pire *nuisible* et assez *peu courageux*,
- dans tous les cas assez *minable*, pour ne pas dire assez *moutonnesque*,

Cela conduisait consciemment ou non à souscrire aux agissements à l'oeuvre chez nos amis-guguss-ffvl « *landrOPJ de choc* », « *duchesnes de lamotte d'arbitraire* », « *bôparleur bénintende* », « *scribouillard procéordurier de bois-milon* » et au sein de la toute petite grappe qui peut ovaliser autour de ces spécimesn, laquelle toute petite grappe l'a aujourd'hui dans l' fion (et bien profond) devant le Trib' Administratif de Paname. Une toute petite grappe comprenant accessoirement *Super-JPP* et son silence-radio assourdissant depuis + de 2 ans maintenant (...)
Un silence-radio peu ou prou du même volume décibélique que celui du silence-radio ©*teampidf* (...)

En pareille situation, n'importe quel pékin normalement constitué te causerait comme je le fais là, Laurent.

Sans même préjuger, au-delà de ces navrantes manoeuvres de Yahoo-pidf-front-office, de ton point de vue sur le fond concernant ces turpitudes estampillées *ffvl* et « *sous couvert de ffvl* » depuis déjà 2009.

Car sur le (bas)-fond, **les manoeuvres ©2009-2011 en mini-bande *ffvl* organisée** étaient déjà du même (ca)calibre que celles de mars 2012. Si en mars 2012 ils se sont carrément mis **dans le rouge** au plan administratif, réglementaire et statutaire, dans "*l'esprit*" ces méthodes étaient déjà à l'œuvre dès le printemps 2009.

Mais là, évidemment, ces guguss benintendo-landreaussiens se prennent un gros gros retour de boomerang dans les gencives. Avec d'ailleurs assez peu de brio, quand on sait que la discipline « *boomerang* » est désormais plus ou moins sous la coupe de cette « *ffvl* » :-))

Avec mon avocat il nous aura quand même fallu batailler plus de deux ans et demi pour parvenir à les « *serrer* » noir sur blanc. Ce qui donne un aperçu du registre le plus *dilatatoire* possible, le plus *minable* possible et le plus *nuisible* possible auquel on aura eu à faire (...). S'il n'y avait pas eu de leur part cette erreur assez maso ⁽¹⁾ de mars 2012 [ce qui est d'ailleurs assez parlant pour ce qui est de leur niveau d'incuries], ils en seraient encore à traficoter impunément et en coulisses sur le dos de l'affreux Montel :-), comme de 2009 à fin 2011...

De tout ça, personne ne pourra dire qu'il n'était pas au courant et encore moins tenu au courant, vu la quantité industrielle d'emails que j'ai pu parachuter et même archiver en ligne sur le sujet...

[see for example <http://minilien.fr/a0o2op> & <http://minilien.fr/a0nn9e>]

Pour en revenir à ta façon à toi d'avoir à l'époque emboîté le pas localement à ces petits réactionnaires (au sens propre du terme et à l'échelle de *cette* fédé en me lourdant de cette liste de diffé « *teampidf* », Laurent, j'essaierai de ne pas trop épiloguer.

Mais bon... perso...aujourd'hui... à ta place... je serais quand même « *à-l'étroit-dans-mes-petits-souliers* » (...)

Je dis tout ça sans même savoir si cette brillante « *décision* » ⁽²⁾ était purement perso [le fait du Prince compépetto-pidf ?] ou si ça comportait je ne sais quel relent de « *collégialité* » à la mords-moi-le-noeud.

.../...

.../...

Dans l'affaire tu joues quelque part le rôle du *wind-dummy*, voilà tout...

Et par surcroît je ne parle pas de la majorité dite classiquement « *silencieuse* ».

Comme dit l'adage bien connu : « *Qui ne dit mot consent* » [« *Qui ne dit mot con-sent* », aurait dit un Coluche]

Enfin, cette petite cerise sur le gâteau, *pour la route* :-): ces guguss de « *cette* » ffvl dénaturée n'en ont évidemment rien à cirer, des montants qu'ils peuvent être condamnés à verser en tant que « *ffvl* » suite à telle ou telle décision judiciaire : de toute façon c'est la seule entité « *ffvl* » qui trinque, pas eux !

En clair quand je dis par exemple qu'on doit me verser [pour commencer] 1500 euros ici au titre des seuls frais de procédure, ben dans la vraie vie ça veut dire que **ce sont les licenciés, toi, vous, eux etc. etc... qui êtes "invités" à passer à la caisse.** C'est mimi, non ?

Tout ça pour les conneries de ces quelques gus pompeusement estampillés « *ffvl* », et indirectement aussi du fait des brillants agissements fayoto-affabulateurs « *ffvl* » de sous-merdes du (ca)calibre d'un « *nossin* », d'un « *morel* », d'un « *zabiolle* » ou d'une « *binois* » (...). L'est pas belle, la vie, grâce à *cette* ffvl ? Encore heureux que je ne sois moi-même plus licencié dans ce bousin et que je n'aie pas à devoir contribuer moi aussi à cette dime, hi-hi-hi-hi-hi-hi !!!

Non seulement c'est quelque part toi, vous, eux etc. etc... qui ici payez mes frais d'avocat, mais par surcroît :

- c'est du kif pour les frais d'avocat que ça n'aura probablement pas manqué d'occasionner pour *cette* ffvl (avec le "succès" qu'on sait, asymptotiquement proche du fait de pisser dans un violon),
 - c'est pas fini car en matière de procédure administrative la demande indemnitaire pour préjudices subits n'est instruite que dans un *deuxième* temps c'est à dire lors d'une *seconde* procédure (festivités à venir, évidemment...)
- Rigolo, non ?

A part ça, **ici en infra copie d'un SMS assez parlant** adressé ce jour au dénommé « *duchesne de la motte de m....* », mégalot et prétendu « *médecin fédéral yc pidf* » de son pompeux état et cheville ouvrière de ces nouvelles nuisances ©ffvl commises en mars 2012, in-fine avec le brillant résultat judiciaire qu'on sait... (ce SMS implique de façon ôôhhh combien légitime le bien peu reluisant "*benintende*")



Bien à toi,
However fly safe.

Le volatile Montel,

qui ne revendique pas à proprement parler son appellation « *d'élément incontrôlable* » [©Patrice.Q] mais qui dans certains cas pathologiques bien précis l'assume sans trop de problèmes de conscience

Dicton africain : « *Ce qui est plus fort que l'éléphant... c'est la brousse* »

Citation du jour : « *Le jour où la police sera respectable, je m'engage à la respecter* »

[Michel Colucci, dit aussi « *Coluche* »]

- (1) mais en fait bienvenue !
- (2) décision à la gomme dont je ne me souviens même plus si elle remonte à fin 2009, ou à mi-2012, ou « *les deux mon Adjudant* » :-))
- (3) incontinences affabulo-diffamatoires pour lesquelles quelqu'un d'un peu plus malin et d'un peu plus procédurier que moi serait d'ailleurs probablement allé porter plainte en Justice...
- (4) pour situer le cas pathologique "*nossinus*" que certains ne semblent pas vraiment cerner : en 2009, ce spécimen n'en était pas à ses premiers faits d'arme, en matière de **déjections fouille-merdes**, délatrices et folkloriques de ce (ca)calibre. Il oeuvrait déjà dans ce genre de registres il y a 10 ans, en l'espèce pour le compte d'une duplicité-marionnettiste du nom de "*binois virginie*" partie en croisade procédurière post-conjugale. Le bougre de "*nossinus*" faisait alors déjà étalage de dons indéniables de **fouille-merde** et d'une imagination hors pair, dès lors qu'il s'agit de pipeauter dans votre dos pour tenter de vous nuire en coulisses (car par devant, inutile de dire que ce faux-cul de première s'écrase mollement, évidemment)
- (5) comme l'atteste leur condamnation administrative devant leurs instances judiciaires de tutelle ! (...)

.../...

.../...

Retranscription du SMS assez parlant adressé ce 3/11/2014 au dénommé « *duchesne de la motte de m....* » (mégalo et prétendu « *médecin fédéral yc pidf* »)

(...)

En tous cas mon bon *duchesne-de-la-motte-de-merde* MERCI BEAUCOUP pour cette bourde ©mars 2012 quand même assez MONUMENTALE et pour moi presque salulaire, dans la mesure où in-fine ça m'aura permis d'épingler "*en dur*" ces quelques guguss de cette ffvl (vous compris) qui me gonflent inutilement mes déjà vieilles roubignoles depuis plus de 5 ans...

.../...

Même si là c'est pas eux (ni vous) qui payent (payez) de leur (votre) poche (ce sont en fait les licenciés, LA HONTE dans la honte !) et même si là les pendules ne sont malheureusement pas remises à zéro pour ce qui est des agissements parfois abjects survenus de 2009 à tout début 2012.

.../...

En disant ça je pense notamment à ce petit sms merdeux de ce cher "*benintende*", petit sms merdeux que j'avais reçu en sortie de bloc opératoire le 27/12/2009 à Cape Town peu après mon très grave carton. Petit sms merdeux qui en 2 petites lignes merdeuses m'annonçait qu'on m'avait sucré en catimini ma couverture d'assurance axa/ffvl 3 mois plus tôt, SANS MEME me le dire...

No other comment (c'est que je risquerais de devenir agressif...)

olm